

Dannemarie

MAG

AVRIL 2023

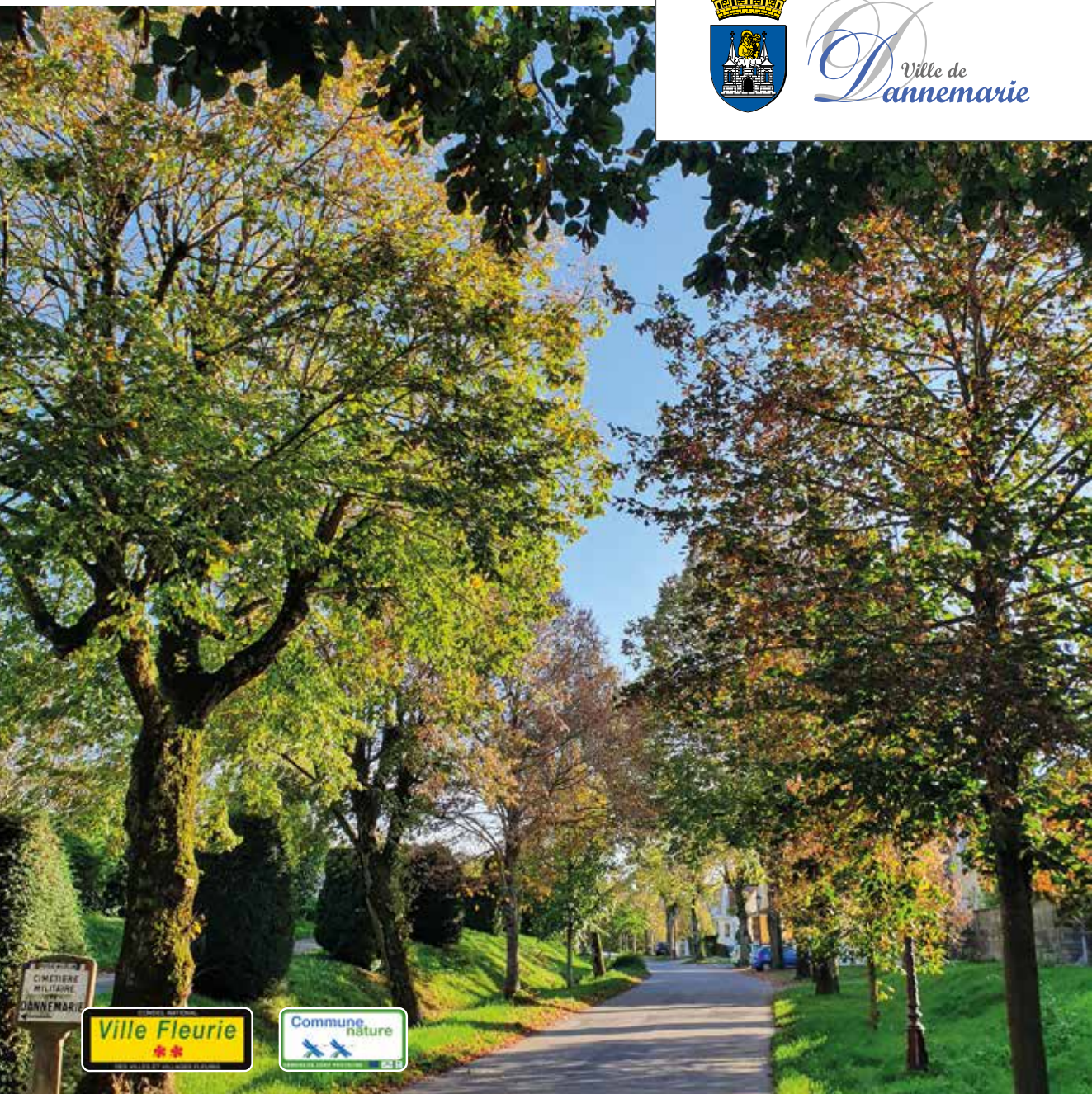
 dannemarie.fr

 Ville de Dannemarie

Dämmerkircher Blättla



*Ville de
Dannemarie*



FESTIVITÉS

Les animations
de l'été

FINANCES

Exercice
comptable 2022

**3^e JOURNÉE
CITOYENNE**

13 mai 2023



Chères Dannemariennes, chers Dannemariens,

Le printemps est de retour et avec lui les premières manifestations de l'année : carnaval et chasse aux œufs qui ont rassemblé de nombreux participants et ont ravi petits et grands. Vous avez pu admirer les nouvelles décorations en ville pour les fêtes de Pâques, réalisées grâce au travail des bénévoles du conseil municipal sous la houlette de Marie-Laure Dziurdzi : merci à eux d'embellir notre ville !

La part belle sera faite à la jeunesse cette année avec la création d'une aire de jeux à l'arrière de l'ancienne mairie, première étape de la réalisation de cet espace vert et de rencontres que le conseil municipal souhaite créer à proximité du centre-ville. Le parc portera le nom d'Eliane Picard, en hommage à cette Dannemarienne forte et engagée, déportée à Auschwitz en 1944. Elle était très engagée dans le tissu associatif local (notamment en tant que présidente du club du 3^e âge pendant 15 ans) et s'est vu remettre la légion d'honneur en 2009. Elle n'a eu de cesse de témoigner de l'horreur des camps de concentration nazis dans les collèges et lycées jusqu'à son décès en 2012.

Cet été vous retrouverez les manifestations que vous attendez : fête de la musique organisée par l'association du Foyer de la culture, le bal tricolore du 14 juillet nouvelle formule grâce à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Dannemarie et la fête des rues sous la conduite du Harley Davidson Club - Dissidents.

En 2023, trois chantiers d'envergure seront menés par la municipalité :

- La deuxième phase des travaux de réfection de la conduite d'eau potable rue de Bâle, de la rue Neuve à la rue St Léonard ;
- La rénovation des plateaux de la rue de Belfort, travaux nécessaires à la remise en état de cette route départementale par la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- L'aménagement d'un espace d'hébergement pour les cyclotouristes à proximité de l'Eurovéloroute 6 et du restaurant aux 100 Pâtes.

Je vous souhaite un bel été et j'espère avoir le plaisir de vous croiser lors des nombreuses manifestations estivales.

Restons passionnément Dannemariens !

Pour l'équipe,
Votre Maire, Alexandre BERTT

LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Comme de coutume, l'Association du Foyer de la Culture et ses associations membres vous proposent de se retrouver le **21 juin** pour **fêter le passage à l'été et la musique**.

Ce mercredi sera placé sous le signe de la diversité musicale dans la joie et la bonne humeur et, espérons-le sous un grand soleil. Buvette et petite restauration seront disponibles sur place.

BAL TRICOLORE

C'est un **14 juillet nouvelle formule** qui vous sera proposé cette année avec l'organisation d'un **bal tricolore** à l'étang du Lattloch à partir de 18h, par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie.

Le **traditionnel défilé dans les rues** de la ville sera bien évidemment toujours d'actualité ! Place ensuite à la **prestation du groupe l'Evolutive** pour continuer la soirée sur d'autres rythmes et la conclure par le **feu d'artifice** !

FÊTE DES RUES

Le dimanche **10 septembre**, la traditionnelle fête des rues de Dannemarie reprendra place dans les rues de la ville avec ses **commerces ambulants**, ses stands du **marché aux puces** et sa **fête foraine** sur le parking du stade.

Organisée par le HDC Dissidents, avec le soutien d'autres associations et de la Ville, ce rendez-vous incontournable de la rentrée vous permettra aussi de soutenir le commerce local !



Mairie de Dannemarie
1 Place de L Hôtel de ville
68210 Dannemarie
03 89 25 00 13
mairie@dannemarie.fr



dannemarie.fr Ville de Dannemarie

Photo de couverture : Rue des tilleuls - Nicolas HOLLEVILLE

Dannemarie MAG | Magazine communal de la ville de Dannemarie | 1 Place de l'Hôtel de Ville 68210 Dannemarie | dannemarie.fr | Directeur de la publication : Alexandre BERTT | Comité de rédaction : Commission communication | Conception graphique : KXO Graphisme / kxographisme.com | Crédits photos : Mairie de Dannemarie | Impression : 1350 exemplaires - Papier PEFC 100% - Est Imprim | Gratuit | Tous droits réservés

AGENDA



Tous les vendredis soir à 20h45
Cinéma - Foyer de la Culture

Dimanche 30 avril à 17h

Requiem de Mozart par l'ensemble vocal Arcanes de Belfort et l'orchestre Saint Colomban de Luxeuil.
Eglise Saint Léonard

Lundi 1^{er} mai

Rider tour - Salle polyvalente

Lundi 1^{er} mai

Réouverture du Mémorial

Samedi 6 mai

Fête de la tarte flambée

APCP - Parking du Foyer de la culture

Samedi 6 mai à 20h30 et dimanche 7 mai à 17h

Concert : Turbulences - Foyer de la Culture

Lundi 8 mai à 10h30

Cérémonie commémorative

Eglise Saint Léonard - Défilé, vin d'honneur

Lundi 8 mai

Grand Prix de Dannemarie (cyclisme)

Vendredi 12 mai à 20h45

Cinéma : Suzume

Samedi 13 mai de 8h à 13h

3^e Journée citoyenne

Samedi 13 mai à 20h30

Concert : Compositions alsaciennes

Foyer de la Culture

Dimanche 14 mai à 17h

Jour de l'Orgue - Classe d'orgue de l'EMRD

Eglise Saint Léonard

Vendredi 19 mai à 20h45

Cinéma : La vie pour de vrai

Samedis 20 et 27 mai à 20h30

Dimanches 21 et 28 mai à 15h

Théâtre : KK Strof

Vendredi 26 mai à 19h

Semaine de la biodiversité

Film et soirée jeu/débat - Foyer de la Culture

Dimanche 28 mai à 20h30

Super Loto de Pentecôte

Soundgo radio - Salle polyvalente

Jeudi 1^{er} juin à 19h

Réunion publique rénovation énergétique

Foyer de la Culture

Samedi 10 juin à 20h30

Gala danse classique

MJC Dannemarie - Foyer de la Culture

Dimanche 11 juin

Concert OHD/Turbulences - Foyer de la Culture

Lundi 19 juin à 16h

Collecte de sang - Salle polyvalente.

Mercredi 21 juin à partir de 18h

Fête de la musique devant le Foyer de la culture.

Samedi 24 juin à 20h30

et dimanche 25 juin à 15h

Gala danse de salon

MJC Dannemarie - Foyer de la Culture

Mardi 27 juin à 20h30

Théâtre - MJC Dannemarie - Foyer de la Culture

Du Jeudi 29 juin au dimanche 2 juillet

Ecodialogues de l'eau - Foyer de la Culture

Samedi 8 juillet

Marche populaire - Orchestre d'Harmonie de Dannemarie - Place de la 5^{ème} DB

Vendredi 14 juillet à 18h

Bal tricolore - Etang du Lattloch

Défilé de la Fête Nationale

Départ au Foyer de la Culture)

Lundi 28 août à 16h

Collecte de sang - Salle polyvalente

Du 2 au 10 septembre

Fête foraine - Parking du Stade

Dimanche 10 septembre

Fête des rues

Septembre

Opération vente de brioches

Au profit de l'ADAPEI Territoire du Sundgau (stand au marché les samedis de septembre).

Dimanche 1^{er} octobre à 17h

Concert Harmonies célestes

Eglise Saint Léonard.

Du 14 au 15 octobre

Exposition avicole - Salle polyvalente.

Dimanche 22 octobre

Exposition arboricole - Salle polyvalente.

Vendredis 23 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 & 18 août et 1^{er} septembre

Vendredis festifs - COM'DA

Marché local, musique, buvette, petites restaurations

RETOUR SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2022

Conformément aux engagements que nous avons pris et à notre volonté de transparence, nous vous communiquons les chiffres clés et les résultats financiers de la commune pour l'exercice 2022.

Comme évoqué dans les bulletins municipaux précédents, le budget d'une collectivité est composé de deux sections distinctes, c'est-à-dire en deux parties : le fonctionnement et l'investissement. Chaque section présente ses propres résultats et l'enjeu réside dans le fait de préserver l'équilibre global tout en dégagant des excédents permettant de garantir le remboursement de la dette et de réaliser des investissements, dans la limite des capacités financières de la Commune.

Le bilan de l'exercice comptable écoulé, ci-dessous, vous donne les principaux constats du compte financier unique (CFU) 2022.

Tout d'abord, la section de fonctionnement est excédentaire, malgré l'explosion des coûts de l'énergie. En effet, **les tarifs du gaz et du fioul ont triplé en 2022**. L'augmentation de l'électricité a été plus mesurée en 2022 mais cette dernière sera **multipliée par 3** à partir de 2023, suite à l'explosion des prix sur le marché.

Grâce au travail mené conjointement par le maire, l'adjoint aux finances et le directeur général des services, la Commune va bénéficier d'une **dotation exceptionnelle** de l'Etat, dite « filet de sécurité », à hauteur de **128 000€**, afin de compenser une partie des surcoûts énergétiques.

En somme, **malgré un contexte difficile et des charges en augmentation dues à la crise, la municipalité** avait tout de même **fait le choix d'acter une baisse du taux de la taxe foncière (-4,00%) en 2022**. Cette décision a notamment été rendue possible grâce aux premiers effets du redressement financier initié depuis notre prise de fonction.

La section d'investissement est également excédentaire en 2022. Cela est notamment dû à deux cessions importantes ainsi qu'à l'obtention de subventions élevées. Cela a permis de réaliser plusieurs projets tels que l'installation du city stade et la rénovation de la big-rampe, subventionnés à 80%, comme prévu dans notre programme.

Parmi les chiffres clés et les éléments importants à retenir, il convient de s'intéresser aux soldes intermédiaires de gestion 2022. Ces ratios sont des indicateurs importants qui permettent de traduire plus concrètement la santé financière de la commune.

On peut observer que notre épargne de gestion est revenue au niveau tout à fait respectable de 20%, ce qui est préconisé par l'Etat. Notre **capacité d'auto-financement brute** est également honorable avec un taux à **14,50%**.

En revanche, notre **capacité d'autofinancement nette** est assez fragile puisqu'elle **ne s'établit qu'à 3,66%, alors que les préconisations du Trésor Public s'établissent à 10%**. La CAF nette correspond aux fonds disponibles pour financer des investissements une fois payées toutes les charges ainsi que la dette (intérêts et capital). En l'occurrence, **on observe aisément que les marges de manœuvres restent restreintes** car le poids de **notre dette grève une bonne partie de nos excédents de fonctionnement et diminue d'autant notre capacité à investir**.

Ainsi, **l'équilibre ne tient donc qu'à 3,66%**, démontrant à quel point **la situation reste fragile**, même si **elle s'est améliorée grâce à une gestion rigoureuse de la municipalité**.

La dette de la commune a diminué et s'élève désormais 3 474 609€, ce qui équivaut à un poids de **1514€/habitants (soit le double de la moyenne départementale de notre strate)**. Néanmoins, **notre capacité de désendettement est en amélioration** : elle s'établit à **9,3 ans, contre 17 ans en 2020 (limite fixée par l'Etat : 12 ans)**. Cela démontre que, malgré le fait que l'endettement communal reste difficile, la situation s'améliore et nous sommes sur le bon chemin pour redresser nos finances.

En conclusion, **si la situation s'améliore grâce à une gestion rigoureuse et attentive de la municipalité, les marges de manœuvres de la commune demeurent restreintes**. Il conviendra donc de faire preuve d'une grande vigilance dans l'élaboration des budgets des exercices futurs et poursuivre nos efforts de désendettement, comme nous le faisons depuis déjà 3 ans. **Vous pouvez compter sur vos élus afin de poursuivre dans cette voie et permettre le redressement financier de Dannemarie**.

SOLDÉS INTERMÉDIAIRES DE GESTION 2022

	BP 2022	CFU 2022		
Recettes de gestion	2 412 172,00 €	2 546 960,92 €		
Charges de gestion	1 963 145,00 €	2 023 032,55 €		
			Réalisation	Taux
Epargne de gestion	449 027,00 €	523 928,37 €	116,68%	20,57%
CAF brute	369 867,00 €	369 228,82 €	99,83%	14,50%
CAF nette	93 867,00 €	93 228,82 €	99,32%	3,66%
Capacité de désendettement	10,39	9,30		

DE BEAUX PROJETS POUR LE CME 2022/2023

Le nouveau conseil municipal des enfants, élu en septembre 2022, a discuté et établi un programme d'actions (couvrant l'année scolaire) lors de ses premières réunions, en accord avec M. le maire.

Les jeunes élus ont décidé de s'investir dans de nouveaux projets, riches en actions sociales écologiques et éducatives :

- Création d'une chanson sur l'environnement Respire avec un enregistrement studio et une présentation du clip au Foyer de la culture. (Mars-avril)
- 2^e collecte de dons pour la SPA de Mulhouse. Venez nombreux apporter vos dons en mairie ou dans les commerces partenaires pour soutenir les animaux abandonnés ! (Avril)

- Participation à la Journée citoyenne avec un atelier spécifique : peinture et transformation d'un banc en banc de l'amitié dans l'enceinte de l'école élémentaire. (Mai)
- Visite historique de Dannemarie avec la réalisation d'un quizz pour les élèves de l'école élémentaire. (Mai)
- Journée sportive avec M. le Maire et les adjoints au city stade. (Juin)

Comme chaque année, le CME sera présent tout au long de l'année aux principales manifestations et commémorations nationales.



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (DÉC. 2022 À MARS 2023)

CM du 6/12/22

- Création d'un compte de trésorerie pour le budget annexe de l'eau
- Approbation de la Décision modificative N°1 du budget principal qui s'équilibre à 94 500€ en recettes et en dépenses.
- Admission d'une créance en non-valeur pour 1102,80€.
- Ouverture de crédits d'investissements au budget principal pour 2023, dans la limite du quart des crédits de 2022, soit 90 077€.
- Annulation de la délibération du reversement d'une part de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de communes sud Alsace-Largue.
- Instauration des titres restaurant pour les agents communaux à hauteur de 10 tickets de 5€ par mois, avec une participation de la commune de 50% pour les catégories A, 55% pour les catégories B et 60% pour les catégories C.
- Mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque.
- Mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal.
- Approbation d'une convention avec la Ligue contre le cancer pour la pose de panneaux « Espace sans tabac » aux écoles.
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021.
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2021.
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021.
- Approbation de l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 à partir du 1er janvier 2023.
- Complément à la délibération de vente de la conciergerie : indication du numéro des parcelles cadastrales concernées.

CM du 7/03/23

- Vote du CFU (compte financier unique) du budget principal 2022 qui présente un excédent de 401 261,78€ en section de fonctionnement (2 633 167,98€ de dépenses et 3 034 429,76€ de recettes y compris les écritures d'ordre) et un excédent de 316 690,68€ en section d'investissement (793 169,59€ de dépenses et 1 109 860,27€ de recettes).
- Affectation des résultats du budget principal 2022 de 391 915,36€ en recettes de fonctionnement et de 400 000€ en recettes d'investissement.

- Vote du compte de gestion du budget annexe de l'eau 2022 qui présente un excédent de 34 421,37€ en section de fonctionnement (11 045,57€ de dépenses et 45 466,94€ de recettes) et un excédent de 197 843,59€ en section d'investissement (311 812,44€ de dépenses et 509 656,03€ de recettes).
- Vote du compte administratif du budget annexe de l'eau 2022 qui présente des résultats identiques au compte de gestion.
- Affectation des résultats du budget annexe de l'eau 2022 de 21 642,64€ en recettes de fonctionnement et de 40 247,40€ en recettes d'investissement.
- Approbation de subventions aux associations pour un montant total de 34 840€ et aux organismes institutionnels (Groupement d'Action Sociale, Centre Communal d'Action Sociale, Œuvres sociales des sapeurs-pompiers et Caisse des écoles) pour un montant total de 23 925€.
- Approbation du projet et du plan de financement pour l'achat d'un broyeur à végétaux à hauteur de 7300€ HT, dont 1500€ de subvention du SM4.
- Approbation du projet et du plan de financement de réfection du platelage du parking de la gare à hauteur de 35 406,71€ HT, dont 50% de subvention de la Région Grand-Est et 20% de subvention de l'Etat.
- Ouverture de crédits d'investissements au budget annexe de l'eau pour 2023, dans la limite du quart des crédits de 2022, soit 146 917€.
- Fixation des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure.
- Majoration de la valeur cadastrale des terrains constructibles d'1€ par mètre carré en 2024.
- Adoption d'une convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le PÉTR.
- Adoption d'une convention pour la mise à disposition de vélos électriques avec le PÉTR.
- Octroi de la protection fonctionnelle au maire suite à une agression.
- Approbation de l'avenant n°5 à la Délégation de service public de l'eau potable avec Veolia.
- Adoption d'une motion de soutien à la Brigade verte.
- Adhésion à l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne.
- Vente du centre Malraux à l'étude notariale de Me Klein et Me Obringer pour 270 000€.
- Dénomination du futur parc à l'arrière de l'ancienne mairie en « Parc Eliane Picard ».
- Dénomination de la rue du 27 novembre en « rue du 27 novembre 1944 ».

■ Entretien des haies, arbres

Les plantations en limite du domaine public ne doivent pas empiéter sur les trottoirs et la chaussée, ni gêner la visibilité au niveau des intersections.

Hauteur en limite de propriété : 2m

Hauteur en bordure de voie publique : 1,5m.

Arrêté du maire 25/2023.

■ Entretien des terrains privés

Jardins, aménagements et plantations doivent être entretenus pour **maintenir l'hygiène et la salubrité publique.**

Les **véhicules privés stockés sur terrain privé** qui semblent être privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et susceptibles de constituer une atteinte à l'environnement, à la santé ou la salubrité publique **doivent être retraités** dans un centre agréé ou **sont susceptibles d'être enlevés** pour retraitement.

Arrêté du maire 25/2023.

■ Entretien des trottoirs

L'entretien du trottoir devant son habitation est **à la charge de l'habitant** (désherbage sans produits phytosanitaires, balayage, ramassage des feuilles mortes, déneigement).

Arrêté du maire 89/2010.

■ Horaires de travaux de bricolage et de jardinage

Du lundi au vendredi : 8h-20h.

Le samedi : 8h-12h et 14h-19h.

Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Arrêté du maire 74/2020.

■ Animaux domestiques

Obligation de ramasser les déjections sur les trottoirs et espaces verts / **Obligation de tenir en laisse les animaux** lors des promenades sur l'ensemble du ban communal.

Arrêté du maire 82/2015 et article R 633-6 du Code Pénal ; contravention de 2e classe 135€.

■ Dépôt sauvage de déchets

Toute personne effectuant un dépôt sauvage de déchets sur le territoire communal s'expose à une redevance forfaitaire de **1 000€**, qui peut être **majorée en fonction du coût de retraitement** engagé par la Ville. Si vous devez évacuer des déchets/encombrants, **rendez-vous au centre de tri** ou rapprochez-vous du **service Produits résiduels de la CCSAL.**

Délibération du conseil municipal du 14/12/2021

■ Animaux errants : procédure à suivre

La mairie a conventionné avec la SPA pour gérer la fourrière communale. C'est donc le vétérinaire de garde de la SPA et son personnel qui se déplacent, et non les vétérinaires du secteur.

Si vous apercevez un animal errant lors des jours et heures ouvrés, contactez la SPA de Mulhouse - Haute Alsace (03 89 33 19 50), la mairie (03 89 25 00 13), police municipale (06 07 16 28 66). Les dimanches et jours fériés, il faut appeler la Brigade Verte (03 89 08 00 71) ou les pompiers (18) qui prendront en charge l'animal.

■ Rappel des règles autour de l'étang du Lattloch

Afin d'assurer la tranquillité et l'usage paisible des lieux et pour répondre aux demandes des riverains et des utilisateurs (pêcheurs, arboriculteurs, jardins familiaux, promeneurs), plusieurs règles sont à respecter autour du Lattloch.

Règles en vigueur depuis l'arrêté de 2020 :

- Interdiction d'accès à l'étang pour tout type de véhicules sauf ayant-droit ;
- Interdiction du dépôt de détritus ;
- Tenue des chiens en laisse ;
- Interdiction de la baignade et de la navigation ;
- Interdiction de l'accès à l'étang lorsque celui-ci est gelé.
- Interdiction de stationner pour tout type de véhicule y compris les camping-cars et caravanes rue des Lilas, sauf riverains et visiteurs des habitants ;
- Interdiction du camping, feux de camps et barbecue, à l'exception des manifestations des pêcheurs.

NOUVEAUX COMMERCES



L'ANTRE DEUX

Restaurant-glacier

13 rue de Bâle

03 69 63 99 79 / 07 67 07 28 36

restaurant-lantredeux.fr

Lundi : fermé

Mardi, jeudi et dimanche :

11h45-14h et 18h45-21h30

Mercredi : 11h45-14h

Vendredi : 11h45-14h et 18h45-22h

Samedi : 18h45-22h



SUNDGAU 2 ROUES

Magasin de vélos

44B rue de Bâle

03 89 40 19 19

sundgau2roues.fr

Du mardi au vendredi :

9h-12h et 14h-19h

Samedi : 9h-18h



TÊTE EN L'HAIR

Coiffeur

1 rue du marché

06 60 50 95 16

Mardi - mercredi : 9h-19h

Jeudi : 14h-19h

MOT DE LA MINORITÉ

Le texte de l'équipe minoritaire ne nous a pas été transmis pour ce numéro du Mag.

NDLR : Depuis mars 2020, l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de laisser un espace d'expression au groupe minoritaire dans les bulletins municipaux des communes de plus de 1000 habitants.



PORTES OUVERTES DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Envie d'intégrer le corps des sapeurs-pompiers volontaires ? De rencontrer ceux qui s'engagent pour vous secourir ? Curieux des missions et des équipements de votre Centre d'Incendie et de Secours ?

Le Centre d'Incendie et de Secours de Dannemarie organise ses portes ouvertes

LE DIMANCHE 11 JUIN DE 7h À 19h

Venez à la rencontre des sapeurs-pompiers et devenez, pourquoi pas, vous-même volontaire !



RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUES

Dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire de la Libération de Dannemarie, la ville s'engage dans la confection d'un **film documentaire** retraçant l'histoire locale de la Seconde Guerre mondiale.

Nous sommes secondés dans cette tâche par Gérard Cronenberger, réalisateur de nombreux documentaires sur l'histoire du Sundgau.

Après le temps des entretiens filmés avec les témoins de cette époque, **nous recherchons à présent des photographies de Dannemarie pendant la période 1939-1945.**

VOUS SOUHAITEZ NOUS PRÊTER DES DOCUMENTS OU APPORTER DES INFORMATIONS qui pourraient nous aider, vous pouvez prendre contact avec monsieur le maire

06 45 16 10 12/ alexandre.berbett@dannemarie.fr

D'avance merci pour votre contribution à ce beau projet au service du devoir de mémoire.

RENTÉE 2023 : INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions en classe de petite section de maternelle sont ouvertes.

Elles concernent les **enfants nés en 2020** pour le cursus monolingue ou bilingue de l'école Albert Schweitzer.

Pour toute inscription, n'oubliez pas de vous munir des pièces justificatives suivantes :

1. Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF...)
2. Copie du livret de famille (pages parents et enfant à inscrire) ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation, ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
3. Certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires pour son âge, ou justifiant d'une contre-indication.
4. Copie du carnet de santé concernant les vaccinations.
5. Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif de résidence de l'enfant.
6. La fiche de renseignements complétée.



CONTACT

M. DAUDEY, directeur, de préférence par courriel : ce.0681763X@ac-strasbourg.fr
Ou par téléphone : le jeudi au 03 89 25 03 44 et le vendredi au 03 89 25 17 57.

CONCOURS FLEURISSEMENT 2023

Le prochain formulaire d'inscription pour le concours fleurissement 2023 a été déposé dans vos boîtes aux lettres début avril.

Le formulaire est à retourner impérativement en mairie avant le 28 avril 2023.

Un lot de fleurs sera offert par la commune et sera à retirer le 6 mai de 8h30 à 12h Place de l'Hôtel de Ville.

Nous comptons sur votre participation et vous souhaitons un bel été fleuri.



Médaille d'or 2022 : Flury Patricia

3^e ÉDITION DE LA JOURNÉE CITOYENNE À DANNEMARIE !



Suite à la réussite des deux premières éditions, nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation de la **3^e édition de la Journée Citoyenne de Dannemarie**.

Conformément à nos engagements, cette démarche continue à s'inscrire dans notre volonté de pouvoir réunir toutes celles et ceux qui le souhaitent, afin de contribuer tous ensemble à l'entretien et à l'embellissement de notre belle Commune. La Journée Citoyenne se veut être un temps où des

valeurs telles que l'esprit de volontariat et l'action au service de tous sont mises en avant.

Nous invitons toutes les bonnes volontés à s'investir au service de notre Commune, le temps d'une journée. Pour participer à cette initiative, il conviendra de s'inscrire auprès des services municipaux. Pour ce faire, vous pouvez soit :

- **Effectuer votre inscription par mail en écrivant un courriel à l'adresse : mairie@dannemarie.fr**
- **En nous retournant le coupon ci-dessous dûment complété**

Un ensemble d'ateliers ou de petits chantiers vous sont proposés au cours de cette journée. Si vous souhaitez participer de préférence à l'un d'entre eux, **vous pouvez vous inscrire librement à l'atelier de votre choix** en nous le précisant lors de votre inscription.

La Journée Citoyenne est un temps de rassemblement dans lequel nous pouvons unir nos forces pour agir au service de Dannemarie. Ainsi, cet événement est ouvert à toutes et tous, petits et grands, et ce quel que soit votre âge ou vos compétences. **Tous les volontaires sont les bienvenus.**

À l'issue de cette journée, **un repas offert par la Commune** vous sera proposé afin de partager ensemble un temps d'échange et de convivialité.

Nous comptons sur votre mobilisation et nous vous attendons nombreux pour ce rendez-vous citoyen !

A VOS AGENDAS !

**SAMEDI 13 MAI 2023
DE 8h à 13h**

RDV aux Ateliers Municipaux
1 rue André Malraux

Ci-dessous le coupon à retourner en Mairie si vous souhaitez participer



Coupon d'inscription à la Journée Citoyenne

A retourner en Mairie **avant le samedi 6 mai 2023**

NOM	Prénom	Nombre d'adultes

Nombre d'enfants

Veillez cocher les cases correspondant à vos choix d'ateliers (plusieurs choix possibles). Les outils seront mis à disposition par la commune de Dannemarie, toutefois, il vous sera possible d'utiliser les vôtres.

- Atelier de ramassage des déchets en Ville
- Peinture des passages piétons en Ville
- Plantation des fleurs dans les jardinières
- Installation de nichoirs
- Nettoyage de la signalétique en Ville
- Remise en état de l'aire de pique-nique (en forêt)
- Remise en état des bancs au Foyer de la Culture

Merci pour votre participation !

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Souhaitez-vous participer au repas offert par la Commune ?

Oui Non Nombre :

Souhaitez-vous recevoir le T-shirt avec le logo de la Journée Citoyenne offert par la Commune ?

Oui Non Nombre :

Taille : S M L
 XL XXL